Budget 2001: état prévisionnel PE

2000/2092(BUD) - 18/05/2000 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de M. Markus FERBER (PPE-DE, D) sur le budget prévisionnel du Parlement européen pour l'exercice 2001, se chiffrant à 987,8 millions d'Euros, le Parlement estime que des dispositions financières suffisantes doivent être prévues dans le contexte de l'élargissement, y compris dans le secteur linguistique. Se faisant, il augmente de 1,5 millions d'Euros les crédits du poste 2101 du Parlement (Équipements informatiques répartis) pour améliorer le soutien technique aux députés et financer la fourniture, à tous les députés à Bruxelles, d'un deuxième ordinateur relié au réseau. Il attend du Conseil qu'il coopère avec lui de la manière la plus constructive possible pour adopter rapidement, le statut des députés ainsi que celui des assistants parlementaires. Il rappelle le document de la Cour des comptes sur les groupes politiques au Parlement européen lequel recommande l'inscription sur une ligne budgétaire ad hoc des crédits destinés aux partis politiques européens pendant une période transitoire jusqu'à l'entrée en vigueur d'un statut des partis politiques européens. En ce qui concerne le personnel, il rejette la proposition de pourvoir tout de suite 35 postes "élargissement" dans le secteur linguistique mais charge son Secrétaire général de présenter avant la première lecture du budget 2001 du PE un rapport sur les mesures à prendre pour préparer les services linguistiques dans cette perspective. Il accepte de libérer les crédits nécessaires pour une série de postes au sein du Parlement (en particulier, développement des technologies de l'information et informatique) mais reporte au mois de septembre 2000 la décision de postes destinés au service juridique, la sécurité ou la distribution. Des informations complémentaires sont également exigées avant la revalorisation de certains postes. En matière immobilière, il note que le projet de budget prévoit que le taux d'intérêt pourrait dépasser le seuil de 4%. Il pourrait donc revoir en conséquence le niveau des crédits au titre des remboursements à effectuer pour les bâtiments du Parlement. Il regrette à nouveau que le Conseil refuse la procédure de financement direct des bâtiments et demande un plan de refinancement juridiquement inattaquable en la matière. Enfin, il approuve l'augmentation du prix Sakharov à 50.000 Euros ainsi que l'ouverture d'un Info-point dans les locaux bruxellois du Parlement. Il rappelle que le Parlement européen, bien qu'institution ouverte par nature, doit améliorer la qualité de son service de sécurité notamment au vu du nombre de vols d'objets de valeur et de documents au sein de l'institution.